

GPPEP

1 Rue du capitaine Fracasse

31320 Castalet Tolosan

contact@gppep.org

Objet : tarifs retenus pour les appels d'offres photovoltaïque

Madame, Monsieur,

Nous avons lu avec attention les quelques éléments que la CRE a diffusés concernant les premiers appels d'offres dans le domaine du photovoltaïque. Bien qu'ardent défenseur des ENR et en particulier du photovoltaïque nous sommes étonnés des tarifs moyens des projets retenus !

En effet, au 31 Mars 2012, une personne souhaitant faire une installation sur bâtiment entre 36 et 100kWc se verra appliquer un tarif de 203.5€/MWh voire 107.9€/MWh si l'on lit strictement votre grille :

110720docsitetarifs.pdf

Avec les appels d'offres de la deuxième période, on est à 217.7€/MWh pour les installations de 100 à 250kWc et à 210.1€/MWh pour les installations de plus de 250kWc !! Où sont les économies d'échelle ? Où sont les gains ?

Pour les ombrières la situation est à peine moins risible avec 197.9€/MWh

De plus le matériel est acheté bien après les appels d'offres permettant ainsi de réaliser encore des économies !

Concernant les trackers la situation est encore plus étonnante ! Un projet de moins de 100kWc se verra appliquer un tarif de 107.9€/MWh alors que les projets de plus de 250kWc se verront appliquer un tarif de 202.9€/MWh

Au début de l'été, nous avons vu des devis dans le calvados pour 100kWc à 202 000€ HT en prenant un ratio de 1kWc produit 1MWh par an, cela fait :

$100\text{kWc} * 1000(\text{kWh/kWc/an}) * 20 (\text{an}) = 2\,000\text{MWh}$ soit un coût de 101€/MWh à l'installation. Il nous semble donc que les grandes installations ont quelques marges de manœuvre quant aux coûts de raccordement, d'entretien (qui est quasi nul en réalité...) et à leur marge....

Pourriez vous nous apporter les éléments qui vous ont poussé à valider ces réponses ? En effet, à notre sens il pourrait s'agir d'une distorsion de concurrence en défaveur des petits porteurs de projet. La baisse trimestrielle étant indépendante des coûts réels des installations, elle ne reflète nullement la réalité du marché alors que lors d'un appel d'offres le prix proposé représente tant les coûts réels que la marge souhaitée (et non souhaitable..)

Dans l'attente de vos explications, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos salutations distinguées.

Le GPPEP

Documents utilisés :

120309_EtatdeslieuxAO100-250.pdf

120726_AvisChoixMinistre_PV250Plus-1.pdf

120315_EtatdeslieuxAOSup250.pdf

120726_AvisChoixMinistre_PV100-250_2emeperiode.pdf

110720docsitetarifs.pdf